MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

COIFFURE: COLORATION TON SUR TON

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 83 16 07 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 805
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du sur avis conforme du Conseil général

COIFFURE: COLORATION TON SUR TON

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques liées aux fonctions techniques de colorations ton sur ton.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En coiffure : colorations fugace et semi-permanente, mises en plis,

face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,

dans le respect des consignes et des règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène personnelle et professionnelle,

dans le respect du temps imparti,

- assurer la prise en charge et le confort du client, du début à la fin du service ;
- établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte;
- utiliser à bon escient le nuancier ;
- établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma de mise en plis en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une coloration fugace, une semi-permanente, et une mise en plis adaptés, et justifier les choix proposés;
- préparer le poste de travail ;
- réaliser selon les critères imposés :
 - des shampooings pré- et postopératoires,
 - une coloration fugace et une coloration semi-permanente,
 - ♦ une mise en plis,
 - ♦ le coiffage,
 - ♦ la finition;

- justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : colorations fugace et semipermanente, mises en plis », code n° 831606U11D1, classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coloration ton sur ton: technologie	CT	В	20
Coloration ton sur ton : pratique	PP	L	60
professionnelle			
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

En coloration ton sur ton : technologie

- de caractériser l'eau oxygénée et l'ammoniaque ainsi que leurs rôles respectifs dans une coloration ton sur ton;
- d'expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- de s'approprier le vocabulaire technique spécifique ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité liés, au stockage du matériel et des produits;
- de reconnaître et de caractériser le matériel et les produits spécifiques :
 - aux colorations ton sur ton.
 - utiles à la réalisation de shampooings pré- et postopératoires et de soins capillaires;
- de déterminer l'influence des produits de coloration sur la couleur naturelle du cheveu ;
- de planifier la chronologie des différents services à réaliser (shampooings, soins capillaires et colorations ton sur ton);
- d'identifier la couleur naturelle et le pourcentage de cheveux blancs ;
- de définir le nuancier et de décrire son utilisation ;
- d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, une coloration ton sur ton, et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis.

En coloration ton sur ton : pratique professionnelle,

face à des modèles dames ou hommes,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

selon les critères imposés (luminosité, uniformité, volumes, mouvements...),

- d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie et d'assurer sa prise en charge, du début à la fin du service ;
- d'installer et d'assurer le confort et la protection du client en appliquant les règles d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et de sécurité;
- de s'informer des attentes et des souhaits du client ;
- d'utiliser un vocabulaire technique adapté;
- de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix;
- de sélectionner et de disposer judicieusement le matériel ;
- de sélectionner et de préparer les produits ;
- d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
 - de colorations ton sur ton,
 - de shampooings pré- et postopératoires,
 - de soins capillaires,
 - de coups de peigne,
 - de finition;
- de justifier les techniques et le matériel utilisés ;
- de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- de compléter la fiche du client ;
- de positionner un rendez-vous ;
- d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

- d'expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation;
- d'assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte;
- ♦ d'établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires et une coloration ton sur ton adaptés, et de justifier les choix proposés ;
- de préparer le poste de travail ;
- ♦ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (luminosité, uniformité, volume, mouvements, créativité) :
 - des shampooings pré- et postopératoires,

- un soin capillaire,
- une coloration ton sur ton,
- ♦ le coiffage,
- ♦ la finition;
- ♦ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé;
- d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,
- le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.